Nations Unies S/2005/269

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1582 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 janvier 2005, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 2005. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 17 janvier 2005 (S/2005/32).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué à diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Hussein Ahmed Eissa Ghobashi (Égypte). Au 1er avril 2005, la MONUG comptait 121 observateurs militaires et 11 membres de la police civile (voir annexe).

II. Processus politique

3. Pendant la période à l'examen, la MONUG, sous la conduite de ma Représentante spéciale, a continué à s'acquitter de son mandat et à promouvoir le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze sur les questions politiques et de sécurité, le retour des réfugiés et des déplacés ainsi que la coopération économique. Le Groupe des Amis a activement soutenu cette action, dont l'objectif ultime est de susciter la confiance nécessaire pour engager des négociations fructueuses entre les parties en vue d'un règlement politique global du conflit, sur la base du document intitulé « Les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. Pendant la période considérée, une nouvelle direction a vu le jour à Soukhoumi, et l'entrée en fonctions de Sergey Bagapsh comme Président de facto le 12 février a ouvert la voie à la reprise des discussions entre les parties. Toutefois, les deux attaques manquées contre les véhicules transportant le Premier Ministre de facto, Alexander Ankvab, le 28 février et le 1er avril près de Soukhoumi témoignent de la précarité de la situation à Soukhoumi.

5. À Tbilissi, le décès du Premier Ministre, Zurab Zhvania, le 3 février 2005, a influé sur le cours des événements. À la suite de la nomination de Zurab Nogaideli comme nouveau Premier Ministre et de Irakli Alasania comme Représentant spécial

du Président Saakashvili pour le règlement du conflit Géorgie-Abkhazie, les dirigeants géorgiens ont réaffirmé qu'ils étaient toujours disposés à s'engager davantage dans le processus de paix.

6. Le 16 mars, les responsables abkhazes ont annoncé que la veille, des patrouilleurs des gardes-côtes géorgiens avaient tenté d'intercepter un cargo étranger dans les eaux au large de Soukhoumi. Ils ont également signalé la présence d'un autre bateau des gardes-côtes géorgiens au large de Soukhoumi le 16 mars. Ils étaient d'avis que ces incidents visaient à contraindre la partie abkhaze, encore une fois, à se retirer du processus de négociation, allégations qu'a démenties la partie géorgienne. Ma Représentante spéciale a immédiatement pris l'initiative d'établir des communications directes entre les parties afin de clarifier la situation et d'atténuer la tension.

7. Pendant cette période, les efforts que n'a cessé de déployer ma Représentante spéciale pour atténuer les tensions et préparer le terrain pour la reprise du dialogue entre les parties ont bénéficié de l'appui du Groupe des Amis et de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur. Ma Représentante spéciale en a rendu compte au Groupe des Amis, à New York, en marge des consultations du Conseil de sécurité, en janvier. Uwe Schramm, Ambassadeur d'Allemagne en Géorgie et Coordonnateur du Groupe des Amis basé à Tbilissi, s'est rendu à Soukhoumi à la fin de janvier. Au début de février, Sir Brian Fall, le Représentant spécial pour le Sud-Caucase du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'est rendu à Tbilissi et à Soukhoumi. Parallèlement, ma Représentante spéciale a maintenu le contact avec Heikki Talvitie, le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sud-Caucase, et a eu des consultations avec Robert Simmons, le Représentant spécial de l'OTAN pour le Caucase et l'Asie centrale. Elle a également rencontré à Tbilissi Laura Kennedy, Vice-Secrétaire d'État adjointe, et Elisabeth Rood, adjointe au négociateur spécial des États-Unis pour les conflits en Eurasie.

8. Du 14 au 17 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu à Tbilissi et à Soukhoumi. Accompagné par ma Représentante spéciale, le Secrétaire général adjoint a rencontré des dirigeants de haut niveau des deux parties, les ambassadeurs du Groupe des Amis, le commandant des forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Tout en reconnaissant les divergences de vues entre les deux parties concernant les questions à l'origine du conflit, s'agissant en particulier du statut, le Secrétaire général adjoint a encouragé les parties à faire, autant que possible, des progrès en ce qui concerne les questions de coopération pratique dans les trois domaines prioritaires du processus de paix, sans préjudice de leur position de principe. En réponse, les deux parties se sont dites disposées à reprendre le dialogue sur les questions liées à la sécurité, au retour des réfugiés et des déplacés et à la coopération économique et ont accepté de participer à la prochaine réunion de haut niveau avec le Groupe des Amis à Genève.

9. Cette visite a été suivie d'autres actions menées par ma Représentante spéciale, en consultation avec les deux parties, en vue de préparer le terrain pour la reprise du processus de paix. En outre, l'Ambassadeur Norbert Baas, Envoyé spécial du Ministère allemand des affaires étrangères pour la Russie, le Sud-Caucase et l'Asie centrale, s'est rendu à Tbilissi et à Soukhoumi en mars. Parallèlement, ma

Représentante spéciale s'est rendue à Moscou pour rencontrer Valery Loshchinin, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le règlement du conflit Géorgie-Abkhazie. L'Ambassadeur Stephen Mann, négociateur spécial des États-Unis pour les conflits en Eurasie, s'est également rendu à Tbilissi et à Soukhoumi les 11 et 12 avril.

10. Les 7 et 8 avril, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, des représentants de haut niveau du Groupe des Amis du Secrétaire général ont tenu une réunion à Genève, avec la participation des parties. La délégation géorgienne était conduite par le Ministre d'État chargé du règlement du conflit, George Khaindrava et la délégation abkhaze par le Ministre des affaires étrangères de facto Sergey Shamba. C'était la deuxième fois que les deux parties participaient aux réunions de Genève depuis février 2003 et la première fois depuis la suspension des contacts en juillet 2004. Ma Représentante spéciale a également participé à cette réunion, au cours de laquelle un représentant du Haut Commissariat aux réfugiés a fait un exposé.

11. De concert avec les représentants des Nations Unies, les Amis ont tenu des réunions séparées avec chaque partie en vue d'étudier leurs préoccupations respectives et les domaines éventuels où des discussions de suivi pourraient être engagées entre les parties. Pendant les échanges, la partie géorgienne a souligné sa volonté de poursuivre les discussions pratiques avec la partie abkhaze, notamment dans le domaine économique, et a insisté sur le droit des réfugiés et des déplacés de retourner chez eux et, dans ce contexte, a indiqué qu'il fallait prendre des mesures s'agissant des droits de l'homme et de la sécurité dans le district de Gali. Pour sa part, la partie abkhaze s'est engagée en faveur de l'ouverture d'une antenne du bureau des droits de l'homme de la MONUG et de l'enseignement en langue géorgienne dans le district de Gali, mais a fait ressortir ses préoccupations en matière de sécurité et demandé qu'il soit mis fin au discours militant à Tbilisi. Elle a également insisté sur le fait que les restrictions imposées par la CEI en 1996 devraient être levées et souligné que les projets économiques, notamment l'ouverture du chemin de fer Sotchi-Tbilisi, pourraient contribuer à accroître la confiance entre les parties. Les deux parties ont accueilli favorablement les propositions présentées par le HCR, qui visent à susciter la confiance à l'échelon local, à vérifier le nombre et les besoins des populations déplacées et à mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi et la protection, satisfaire les besoins économiques et sociaux fondamentaux et créer des conditions propres à favoriser les retours à l'avenir. Les Amis ont également examiné une proposition faite par l'Allemagne d'accueillir une conférence sur l'instauration de la confiance et la coopération économique, qui pourrait donner aux parties l'occasion d'étudier des projets économiques mutuellement avantageux.

12. Les discussions à Genève ont mis en lumière les divergences entre les deux parties s'agissant des priorités et combien il importait d'instaurer la confiance entre elles en vue de réaliser des progrès sur les questions politiques. Il n'empêche que leur présence a confirmé leur volonté de s'engager de nouveau et d'ouvrir la voie à la reprise des discussions au niveau des équipes spéciales et groupes de travail pertinents créés dans les trois domaines prioritaires.

13. Comme suite à la réunion de Genève, ma Représentante spéciale a conduit, dans le cadre d'une visite organisée à l'invitation du Gouvernement italien et des collectivités locales, un groupe de représentants de haut niveau des deux parties en

Italie en vue d'étudier l'expérience réussie dans le domaine du renforcement des institutions et du développement économique dans la région autonome de Trentin-Sud Tyrol. Cette visite, qui a eu lieu du 9 au 13 avril, a été l'occasion pour les deux parties d'évaluer sur place la transformation institutionnelle et économique de la région et de ses provinces, le développement d'une économie durable basée sur l'agriculture et le tourisme dans une région au climat et à la géographie semblables ainsi que la délégation des compétences et l'enseignement dans la langue maternelle, ce qui a favorisé à terme la prospérité économique et l'intégration sociale des populations locales d'origines linguistiques et ethniques diverses. Les parties se sont dites intéressées par des échanges de suivi avec la région en vue de la recherche de solutions aux questions pratiques non encore résolues.

III. Activités opérationnelles

14. Pendant la période à l'examen, la MONUG a poursuivi ses patrouilles régulières dans la zone de sécurité et dans la zone d'armement limité des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Dans le cadre des patrouilles, la MONUG a signalé deux violations de l'Accord de Moscou par la partie abkhaze. Le 1er février, 13 chars T-55 et 2 véhicules blindés de transport de troupes BMP-2 ont été observés dans la zone d'entraînement d'Ochamchira qui se trouve dans la zone d'armement limité du secteur de Gali. Le 31 mars, trois chars abkhazes ont été observés dans la même zone, où la partie abkhaze a également restreint la liberté de mouvement d'une patrouille de la MONUG. La Mission s'est élevée contre ces violations commises par la partie abkhaze.

15. Les réunions quadripartites hebdomadaires et les activités du Groupe d'enquête conjoint se sont poursuivies régulièrement, à l'exception de deux réunions prévues pendant la première moitié de mars qui ont été annulées en raison de l'absence de représentants de la partie abkhaze et de la force de maintien de la paix de la CEI. Cette absence tenait à un incident survenu le 28 février entre le personnel de sécurité abkhaze et la force de maintien de la paix de la CEI sur le principal pont traversant l'Ingouri, et qui a été par la suite réglé.

16. Le Groupe d'enquête conjoint a mené à terme son enquête concernant l'incident survenu le 11 janvier, à la veille de la reprise des élections à la présidence abkhaze de facto, au cours desquelles l'activité intense menée par les milices et les forces spéciales abkhazes s'est terminée par une opération dans la zone de Ganmukhuri (du côté géorgien de la ligne de cessez-le-feu). Cette opération, qui a eu pour résultat la détention de 17 personnes, dont bon nombre du côté géorgien de la ligne de cessez-le-feu, a suscité un regain de tension sur le terrain et le déploiement d'unités géorgiennes supplémentaires le long de la ligne de cessez-le-feu. Dans l'enquête qu'il a menée, le Groupe d'enquête conjoint a conclu que les forces abkhazes avaient violé l'Accord de Moscou en traversant involontairement la ligne de cessez-le-feu, ajoutant qu'aucune partie n'avait dépassé la limite convenue de 600 éléments dans la zone de sécurité.

Le secteur de Gali

17. La situation militaire dans le secteur de Gali est demeurée généralement calme pendant la période à l'examen mais 20 cambriolages, 1 enlèvement, 1 cas d'usage d'arme à feu et 21 cas de détention ont été enregistrés. Dans quatre cas de

cambriolage, les victimes ont subi des blessures graves et l'une d'elles a succombé. En outre, une maison occupée par un fonctionnaire des Nations Unies a fait l'objet d'une tentative de vol par effraction au cours de laquelle des coups de feu ont été tirés.

Le secteur de Zugdidi

18. La situation militaire dans le secteur de Zugdidi a été généralement calme pendant la période considérée, mais plusieurs incidents criminels ont été signalés. Le 30 janvier, une patrouille de police géorgienne est tombée dans une embuscade pendant une opération de lutte contre la contrebande le long de l'Ingouri dans la région de Shamgona (dans la zone de sécurité). Il s'en est suivi des échanges de coups de feu pendant lesquels un policier a été tué et deux autres grièvement blessés. Le Groupe d'enquête conjoint mène actuellement des enquêtes sur l'incident. Au cours d'un autre incident, le 21 mars, une unité spéciale géorgienne du Ministère de l'intérieur déployée à Ganmukhuri près de la ligne de cessez-le-feu a arrêté quatre soldats de la force de maintien de la paix de la CEI qui, selon les officiers géorgiens, ne portaient pas clairement l'emblème de la CEI. Les soldats ont été libérés le même jour après que leur identité a été confirmée. Le lendemain, la force de maintien de la paix de la CEI a temporairement encerclé le quartier général de l'unité géorgienne, mettant en cause le droit qu'avait cette unité de se déployer si proche de la ligne de cessez-le-feu. Le Ministre d'État géorgien chargé du règlement du conflit et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, le général de corps d'armée Alexander Evteev, ont rencontré le 24 mars un représentant de la MONUG pour parler de l'incident. Ils sont convenus que le Groupe d'enquête conjoint ferait une enquête et ont accepté la proposition de la MONUG d'organiser une réunion spéciale en vue d'examiner les mécanismes propres à prévenir de tels incidents à l'avenir. Le 10 avril, comme suite à une décision prise à la réunion quadripartite hebdomadaire, l'unité du Ministère géorgien de l'intérieur a été déplacée à 150 mètres de la ligne de cessez-le-feu.

La vallée de la Kodori

19. La MONUG a effectué quatre patrouilles conjointes avec la force de maintien de la paix de la CEI dans la vallée inférieure de la Kodori sous contrôle abkhaze, la plus récente ayant eu lieu le 5 avril. Des officiers du génie de la MONUG ont participé à trois de ces patrouilles en vue d'évaluer l'état des routes et de faire des estimations du coût des travaux de réparation. La MONUG étudie également la possibilité de reprendre des patrouilles régulières dans la vallée supérieure de la Kodori, ce qui exigerait que les deux parties donnent des garanties de sécurité appropriées et que des progrès soient accomplis en ce qui concerne les autres questions connexes.

IV. Police

20. Pendant la période à l'examen, la composante police civile de la MONUG a continué d'opérer du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve le secteur de Zugdidi et où la coopération des services de détection et de répression locaux a été satisfaisante. Elle a aussi continué à apporter sa contribution aux réunions quadripartites hebdomadaires et aux investigations du Groupe d'enquête conjoint, notamment en fournissant une aide en matière de police scientifique et technique.

Néanmoins, le refus opposé par la partie abkhaze de permettre le déploiement prévu de neuf membres de la police civile du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve le secteur de Gali a continué de mettre un frein à la coopération de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, d'entraver les enquêtes criminelles et de réduire l'efficacité des activités de prévention de la criminalité.

21. La composante police civile a dispensé une formation sur le tas aux policiers géorgiens, outre la formation de base et un séminaire sur la gestion et l'encadrement. Par ailleurs, sous le parrainage du Gouvernement norvégien, la police civile de la MONUG a dispensé, de concert avec des formateurs de la police norvégienne en visite, un cours de deux semaines sur les droits de l'homme et l'application des lois à l'intention du personnel d'encadrement de la police géorgienne et organisé un séminaire sur la prévention de la criminalité et la police de proximité à l'intention des autorités locales.

V. Coopération avec la force collective de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

22. La MONUG et la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants ont maintenu des contacts réguliers et poursuivi leur étroite coopération à tous les niveaux pendant la période à l'examen. Les observateurs militaires de la MONUG et les soldats de la CEI ont effectué quatre patrouilles conjointes dans la vallée inférieure de la Kodori. La force de la CEI a aidé la MONUG à dépanner trois véhicules de patrouille Nyala qui s'étaient embourbés près de Pitchori dans la partie inférieure du district de Gali, a assuré la sécurité des véhicules pendant la nuit et a fourni du matériel de dépannage.

VI. Droits de l'homme et situation humanitaire

23. Pendant la période à l'examen, le bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) a continué de promouvoir la protection des droits de l'homme et de fournir un appui aux organisations non gouvernementales locales.

24. Les 19 et 20 février, le bureau a organisé la première visite à Soukhoumi de Manfred Nowak, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants. Le Rapporteur spécial a rencontré les responsables abkhazes et les représentants de la société civile, a visité des installations de détention préventive et s'est entretenu avec des prisonniers condamnés [voir sa note préliminaire au Conseil économique et social (E/CN.4/2005/62/Add.3)].

25. Pendant la période à l'examen, le bureau a suivi avec la population locale et les autorités abkhazes plusieurs cas présumés de disparition involontaire, d'intolérance religieuse et de mauvais traitements en détention. Plusieurs cas de déni d'accès aux détenus et de réticence à coopérer avec le bureau ont été enregistrés : à quatre reprises, des spécialistes des droits de l'homme se sont vu refuser l'autorisation de rendre visite à des détenus dans des centres relevant du Ministère de l'intérieur de facto dans le district de Gulripshi et à Soukhoumi.

26. Le bureau a continué, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe (OSCE), la Commission européenne et des donateurs bilatéraux, à favoriser et à exécuter des projets visant à renforcer le secteur non gouvernemental ainsi que les capacités locales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Il a également continué d'offrir des services de conseil juridique à la population locale, de suivre les procès et de contrôler les installations de détention préventive.

27. En mars, avec le concours de spécialistes de la police de la MONUG, le bureau a entamé un stage de formation de sept semaines en matière de droits de l'homme et de répression au centre de formation des milices à Soukhoumi.

28. Les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ont continué d'aider les groupes vulnérables en leur fournissant une aide alimentaire, médicale et en matière d'infrastructures, en renforçant les capacités des organisations locales, en favorisant l'éducation pour la paix et l'autonomisation des femmes et en créant des possibilités économiques.

29. Dans le secteur de la santé, l'aide fournie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins sans frontières a continué à porter sur la sécurité alimentaire, la fourniture de médicaments, de trousses d'analyse et de matériel aux hôpitaux abkhazes, la prestation de services de santé gratuits aux groupes vulnérables et le programme de traitement de la tuberculose. Dans le secteur de l'éducation, le HCR, le CICR et les Volontaires des Nations Unies se sont attachés à assurer la distribution de matériel pédagogique, l'enseignement des langues, de l'informatique et de la gestion des entreprises et l'éducation de base en matière de droit humanitaire.

30. En ce qui concerne le relèvement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a procédé à des évaluations des systèmes locaux de microfinancement, d'exploitation agricole et d'approvisionnement en eau dans le cadre de son programme de relèvement dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli. Quant à la Commission européenne, elle a poursuivi la remise en état de la centrale hydroélectrique sur l'Ingouri. Les organisations non gouvernementales internationales telles que Première Urgence et Acción contra el Hambre ont poursuivi l'exécution de petits projets de développement et de remise en état des infrastructures communautaires. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a contribué à organiser la première d'une série de réunions informelles entre les femmes occupant des postes de responsabilité dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli. HALO Trust a poursuivi ses activités de déminage et, à ce jour, a déminé une superficie de plus de 2,5 millions de mètres carrés.

31. La MONUG a continué de contribuer à ces efforts par le biais de son fonds d'affectation spéciale pour les projets à effet rapide, qui a également bénéficié du concours du Gouvernement suisse. Par ailleurs, le Gouvernement suisse a détaché auprès de la Mission et financé, pour la troisième année consécutive, un administrateur de fonds d'affectation spéciale. La MONUG a également poursuivi sa collaboration avec le PNUD et l'Union européenne en vue de l'élaboration d'un projet conjoint de relèvement d'une durée de deux ans pour les districts de Gali, d'Ochamchira, de Tkvarcheli et de Zugdidi.

VII. Observations

32. Le fait que les parties géorgienne et abkhaze soient disposées à reprendre, après une suspension prolongée, leur participation au processus de négociation est à saluer et pourrait inaugurer une période offrant de nouvelles possibilités de progrès. Ces possibilités ne pourraient être exploitées que dans la mesure où les parties font preuve de la volonté de poursuivre leur action s'agissant des questions pratiques et, à terme, de se pencher sur les questions politiques essentielles qui revêtent une importance capitale pour la recherche d'un règlement politique global du conflit. Un appui extérieur soutenu et coordonné sera indispensable à cet égard. L'Organisation des Nations Unies est disposée à faire de son mieux pour prêter son concours.

33. Depuis mon rapport précédent, j'ai été encouragé par le fait que les deux parties ont manifesté un intérêt à parvenir à un règlement du conflit par des moyens pacifiques exclusivement et à s'engager de manière pragmatique dans la recherche de solutions aux questions liées à la sécurité, au retour des réfugiés, à la coopération économique et aux mesures de confiance. Certes, des divergences fondamentales persistent quant à la position des deux parties, mais il convient de saluer et d'encourager le nouvel esprit de coopération et de dialogue qui a vu le jour.

34. Pour de maintenir l'élan pris à Genève, j'encourage les deux parties à faire avancer les discussions qu'ils ont reprises au niveau des équipes spéciales et groupes de travail pertinents. Afin de susciter la confiance nécessaire pour aller de l'avant, il est indispensable que les deux parties mettent fin au discours militant. Une déclaration commune par laquelle les deux parties affirmeraient solennellement leur engagement en faveur de la non-reprise des hostilités et d'un règlement pacifique du conflit pourrait contribuer pour beaucoup à ce processus. Je me félicite de la réaction positive des deux parties face aux propositions faites par le HCR, ce qui pourrait ouvrir la voie à l'opération de vérification. Il est tout aussi encourageant de noter que la partie abkhaze est de nouveau disposée à œuvrer en vue de la mise en place, dans le district de Gali, d'une antenne du bureau des droits de l'homme de la MONUG et à se pencher sur la question de la langue d'enseignement dans la région. J'encouragerais une approche tout aussi constructive s'agissant du déploiement de la police civile de la MONUG dans le district de Gali.

35. La liberté de mouvement du personnel de la MONUG, qui doit lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, doit être respectée. À cet égard, les autorités abkhazes doivent garantir un accès libre et sans entrave du personnel du bureau des droits de l'homme des Nations Unies à Soukhoumi aux lieux de détention, conformément au mandat du bureau.

36. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies demeurent une question prioritaire, et je prie instamment les deux parties de continuer à assurer la sécurité du personnel de la MONUG à tout moment et d'identifier et traduire en justice les auteurs d'actes criminels, et notamment les responsables de l'embuscade tendue à un car de la MONUG à Soukhoumi en septembre 1998, des tirs ayant entraîné la chute d'un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori en octobre 2001 et des diverses prises d'otages. Les patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori demeurent partie intégrante du mandat de la Mission; la coopération des deux parties s'agissant des questions de sécurité et d'autres mesures connexes est indispensable à leur reprise.

37. En conclusion, je tiens à rendre hommage à ma Représentante spéciale pour ses efforts inlassables en vue de la recherche d'une solution durable au conflit. Je tiens également à remercier le chef des observateurs militaires ainsi que tous les membres du personnel militaire et civil de la MONUG qui continuent de s'acquitter de leurs fonctions avec courage et dévouement dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires ou du personnel de police civil (au 1er avril 2005)

Pays	*Observateur militaires*
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	7
Croatie	1
Danemark	5
Égypte	6*
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	8
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	**121**

* Y compris le chef des observateurs militaires.

Pays	*Observateurs militaires*
Allemagne	4
Fédération de Russie	1
Hongrie	2
Pologne	1
Suisse	3
Total	**11**